



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Un choc de simplification administrative pour les professionnels de santé

Question écrite n° 8281

Texte de la question

M. Emmanuel Taché de la Pagerie attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la nécessité d'un choc de simplification administrative pour les professionnels de santé. Depuis plusieurs années, la démographie et la répartition territoriale de ces professionnels sont au cœur des débats publics, alors que les difficultés d'accès aux soins s'étendent à de plus en plus de territoires et de professions de santé. Bien que différentes mesures aient été envisagées et adoptées pour remédier à cette situation, elles ne suffisent pas toujours à résoudre immédiatement les problèmes d'accès aux soins. Afin de réduire les tensions dans le système de santé, il serait judicieux d'étudier les pistes permettant de libérer du temps médical pour les professionnels de santé, qui requiert une plus grande expertise. L'une de ces pistes est la réduction des charges administratives qui pèsent sur ces professionnels. Le 8 février 2023, M. le ministre a annoncé « 15 mesures pour réduire les tâches administratives des médecins et redonner du temps médical ». Certaines de ces charges peuvent être déléguées à des assistants médicaux ou dentaires dans les cabinets, mais d'autres incombent aux professionnels de santé eux-mêmes. Les cabinets libéraux sont ainsi submergés par une quantité croissante de tâches administratives. Les professionnels de santé appellent à un choc de simplification administrative pour libérer du temps pour les soins, ce qui pourrait avoir un impact considérable sur la collectivité. Cependant, il ne s'agit pas uniquement d'une préoccupation pour les médecins, mais également pour toutes les professions de santé, qui doivent effectuer des formalités auprès de différents organismes tels que les ordres, l'Urssaf, l'assurance maladie ou les agences régionales de santé. Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il envisage d'étendre les mesures visant à simplifier les tâches administratives pour toutes les professions de santé et à d'autres organismes que l'assurance maladie.

Texte de la réponse

Début 2023, la mission Flash rendait son rapport « Simplifier et réduire les tâches administratives pour libérer du temps médical » au ministre de la santé qui a conduit à l'annonce de 15 mesures en date du 8 février 2023. Ce rapport a été demandé dans le cadre des discussions conventionnelles engagées entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux pour améliorer la question de l'accès à un médecin traitant dans un contexte de raréfaction des médecins généralistes installés en ville ; question sur laquelle la piste d'augmentation de la prise en charge de la file active de patientèle implique de libérer du temps médical aux médecins. Un certain nombre de préconisations ont été avancées, parmi lesquelles figurent : - la réduction de la demande de certificats médicaux inutiles ; - la limitation des sollicitations inutiles pour les médecins libéraux concernant la gestion administrative des patients en affections de longue durée ; - l'optimisation des processus de facturation ; - l'intégration des outils du numérique en santé dans la pratique quotidienne des médecins ; - la fluidification des relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux. A cette occasion, le ministre a également rappelé l'importance du déploiement massif des assistants médicaux pour contribuer à ce gain de temps médical. Si certaines pistes, par leur nature, ne concernent que l'activité des médecins, d'autres réflexions ont toute leur place dans une démarche de déploiement à destination de l'ensemble des professionnels de santé. Le travail de concertation mené conjointement avec l'ensemble des acteurs concernés (caisse nationale d'assurance

maladie, ordre des médecins, organismes, administrations centrales) est en cours de mise en œuvre au niveau national. Le retour d'expérience concernant cette profession à ordre permettra de réfléchir aux mesures duplicables à d'autres professions et à celles nécessitant une adaptation face aux spécificités des métiers.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Taché de la Pagerie](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (16^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8281

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4587

Réponse publiée au JO le : [20 février 2024](#), page 1255